

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 934 703 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

11.08.1999 Bulletin 1999/32

(51) Int Cl.⁶: **A24F 17/00, A24C 5/40**

(21) Numéro de dépôt: **98403154.2**

(22) Date de dépôt: **15.12.1998**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Parcevaux, Philippe**
66330 Cabestany (FR)

(74) Mandataire: **Texier, Christian**
Cabinet Regimbeau,
26, Avenue Kléber
75116 Paris (FR)

(30) Priorité: **15.12.1997 FR 9715845**

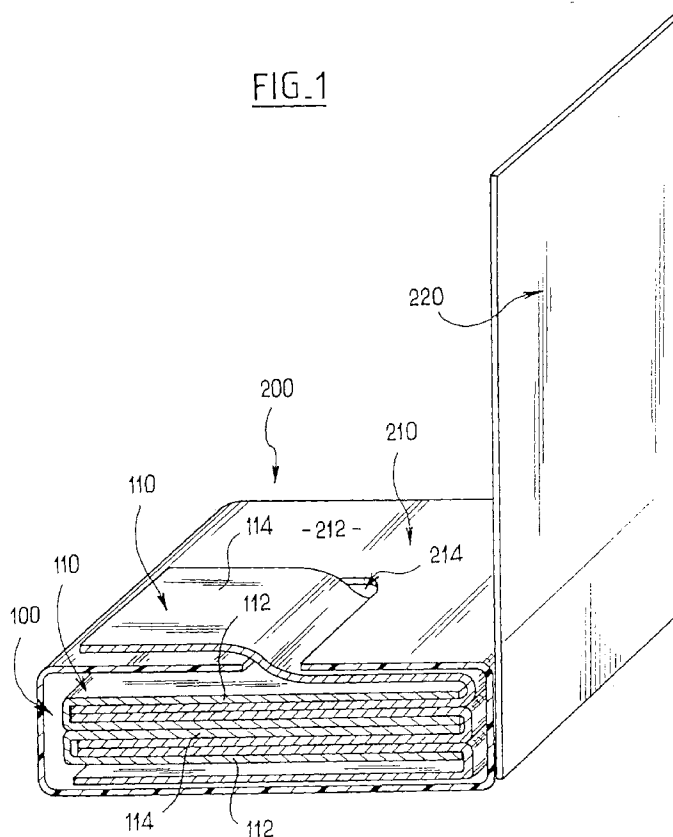
(71) Demandeur: **Bollore Technologies**
29000 Quimper (FR)

(54) **Article pour fumeur, permettant à un consommateur de préparer lui-même un cigarillo**

(57) La présente invention concerne un article pour fumeur, permettant à un consommateur de préparer lui-même un cigarillo, caractérisé par le fait qu'il comprend un ensemble (100) de feuilles (110) de tabac reconstitué enchevêtrées pour permettre une distribution automati-

que par traction successive sur les différentes feuilles (110), et un conteneur-distributeur (200) apte à recevoir ledit ensemble (100) de feuilles (110) enchevêtrées de tabac reconstitué et à contrôler la distribution de celles-ci.

FIG.1



EP 0 934 703 A1

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des articles pour fumeurs.

[0002] Toutes tendances confondues (cigarettes, cigarillos, cigares, pipe), les articles pour fumeurs n'ont pas connu d'innovations marquantes ces dernières années. Cela peut expliquer en partie un certain désintérêt des consommateurs.

[0003] La présente invention a maintenant pour but de proposer un nouvel article pour fumeur.

[0004] La présente invention a notamment pour but de proposer un article qui permette à un consommateur de préparer lui-même un cigarillo et ainsi de redécouvrir un plaisir nouveau.

[0005] Ce but est atteint dans le cadre de la présente invention grâce à un article pour fumeur comprenant un ensemble de feuilles de tabac reconstitué enchevêtrées pour permettre une distribution automatique par traction successive sur les différentes feuilles, et un conteneur-distributeur apte à recevoir ledit ensemble de feuilles enchevêtrées de tabac reconstitué et à contrôler la distribution de celles-ci.

[0006] D'autres caractéristiques, buts et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre et en regard du dessin annexé qui représente une vue en perspective, partiellement en coupe d'un article conforme à la présente invention.

[0007] Comme on l'a indiqué précédemment, le dispositif conforme à la présente invention comprend un ensemble 100 de feuille 110 enchevêtrées de tabac reconstitué et un conteneur distributeur 200.

[0008] Dans le cadre de la présente invention, les feuilles de tabac reconstitué 110 sont de préférence très fines, avantageusement d'un grammage inférieur à 60g/m², et très avantageusement inférieur à 45g/m².

[0009] Le format des feuilles 110 est adapté au format des cigarillos recherchés. Il s'agit de préférence de feuilles rectangulaires d'une largeur comprise entre 35 et 80 mm et de longueur comprise entre 70 et 140 mm. Cependant ces dimensions ne doivent pas être considérées comme limitatives.

[0010] Les feuilles 110 peuvent être ou non enduites d'un filet de colle alimentaire le long d'une bordure longitudinale, pour permettre à l'utilisateur de mieux coller, à l'aide de sa salive, l'enveloppe de son cigarillo ou le cylindre formé par la feuille roulée sur elle-même.

[0011] Dans le cas de feuilles enduites d'un filet de colle alimentaire, la colle utilisée peut être soit une colle à froid déposée à température ambiante et séchée par convection, soit une colle à chaud, par exemple une gomme arabique naturelle ou une colle synthétique, déposée à chaud avec séchage par radiation (type infrarouge) localisé au droit du filet de colle, ou dans un four convectif. Dans le cas d'un séchage par convection, l'opération d'enduction est de préférence suivie d'une période de conditionnement pendant un temps mini-

mum typiquement de l'ordre de 2 jours dans une salle conditionnée à au moins 65 % d'humidité relative, afin que la feuille reprenne un taux d'humidité suffisant et pallier ainsi l'inconvénient du séchage de la totalité de la feuille au cours de la période de séchage par convection qui risquerait de diminuer les caractéristiques mécaniques de la feuille.

[0012] Le conteneur distributeur 200 peut faire l'objet de nombreux modes de réalisation.

[0013] De préférence chaque conteneur-distributeur 200 comporte un boîtier 210 dont la paroi supérieure 212 est munie d'une fenêtre rectiligne 214 adaptée pour permettre un libre passage d'une feuille 110. De préférence la fente 214 est adaptée à la longueur des feuilles 110. Cependant en variante, la fenêtre 214 peut être adaptée à la largeur des feuilles 110.

[0014] Comme on le voit sur la figure annexée, le conteneur-distributeur 200 précité peut être complété par un volet de couvercle pivotant 220 apte à recouvrir la portion de feuille 110 qui émerge du boîtier 210, en dehors des périodes d'utilisation, pour protéger cette portion de feuille.

[0015] Les feuilles de tabac 110 peuvent être conditionnées de diverses façons dans le conteneur-distributeur 200. De préférence, comme on le voit sur la figure annexée, les feuilles 110 sont enchevêtrées en zig-zag. Plus précisément les feuilles 110 pliées en U sous forme de deux volets 112, 114, sont montées tête bêche, chaque feuille 110 recevant entre ses deux volets 112, 114, le volet inférieur 112 de la feuille superposée 110 et le volet supérieur 114 de la feuille 110 sous jacente.

[0016] La feuille supérieure 110 émerge du conteneur disperseur 200, via la fenêtre 214. Ainsi lorsqu'une traction est exercée sur cette feuille, d'une part celle-ci est retirée du conteneur disperseur 200, d'autre part cette feuille exerce elle-même une traction sur la feuille sous jacente, propre à engager le volet supérieur 114 de celle-ci, à son tour dans la fenêtre 214 pour rendre cette nouvelle feuille 110 accessible.

[0017] Dans le cadre de la présente invention, chaque conteneur-distributeur 200 comprend typiquement de 20 à 50 feuilles 110.

[0018] L'homme de l'art comprendra aisément que le dispositif conforme à la présente invention permet à tout consommateur de rouler lui-même des cigarillos. Les feuilles 110 de tabac reconstitué obtenues à partir du conteneur distributeur 200 peuvent servir d'enveloppe à un cigarillo dont la charge est constituée de tabac coupé classique, par exemple pour cigarettes. En variante une feuille 110 peut être roulée sur elle-même voire sur d'autres feuilles 110 similaires retirées du conteneur-distributeur 200.

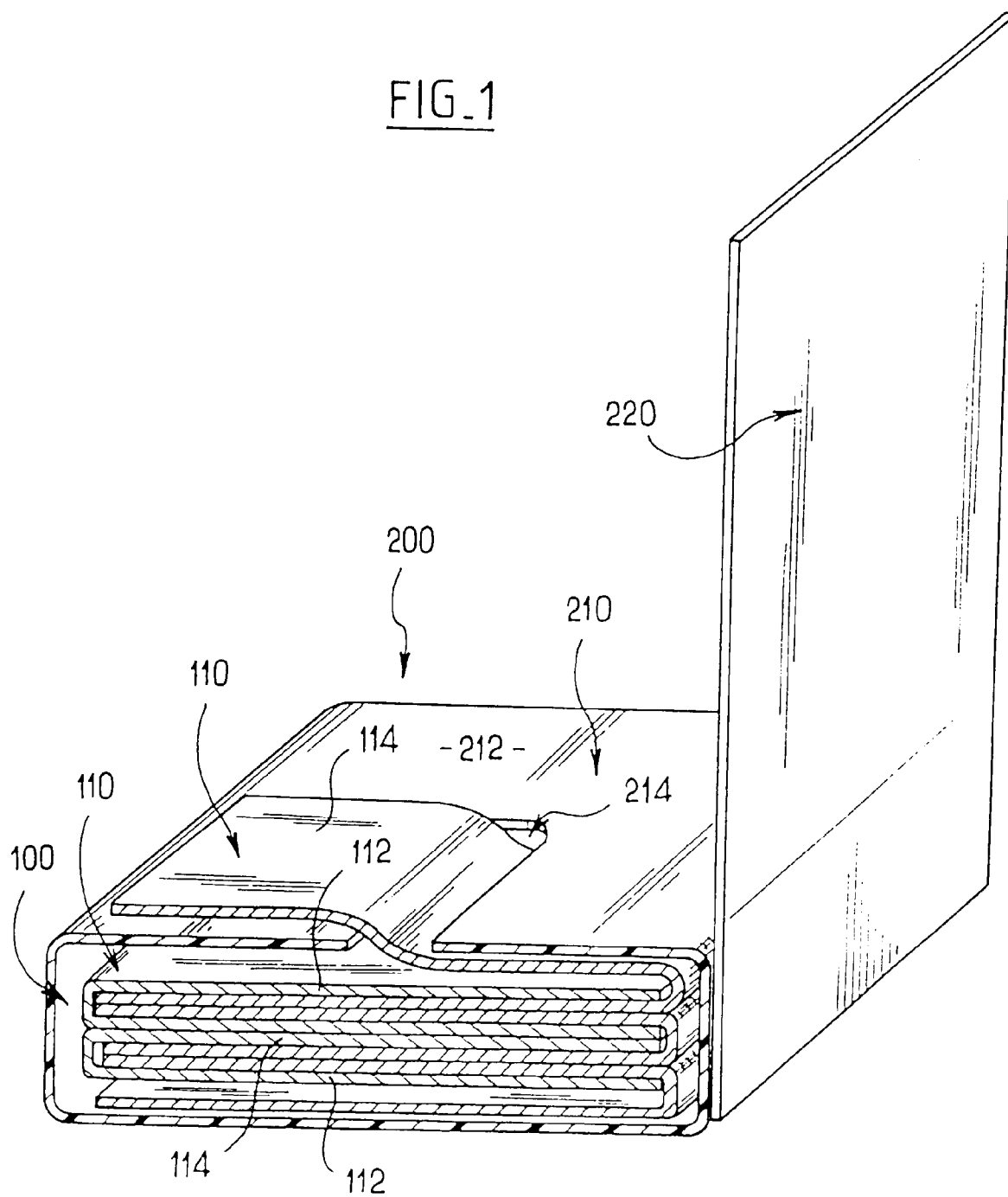
[0019] Bien entendu la présente invention n'est pas limitée au mode de réalisation particulier précédemment décrit, mais s'étend à toutes variantes conformes à son esprit.

Revendications

1. Article pour fumeur, permettant à un consommateur de préparer lui même un cigarillo, caractérisé par le fait qu'il comprend un ensemble (100) de feuilles (110) de tabac reconstitué enchevêtrées pour permettre une distribution automatique par traction successive sur les différentes feuilles (110), et un conteneur-distributeur (200) apte à recevoir ledit ensemble (100) de feuilles (110) enchevêtrées de tabac reconstitué et à contrôler la distribution de celles-ci. 5
10
2. Article selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les feuilles de tabac reconstitué (110) ont un grammage inférieur à 60g/m². 15
3. Article selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que les feuilles de tabac reconstitué (110) ont un grammage inférieur à 45g/m². 20
4. Article selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que les feuilles de tabac reconstitué (110) ont une largeur comprise entre 35 et 80 mm et une longueur comprise entre 70 et 140 mm. 25
5. Article selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les feuilles de tabac reconstitué (110) sont enduites d'un filet de colle alimentaire le long d'une bordure longitudinale. 30
6. Article selon la revendication 5, caractérisé par le fait que la colle est une colle à froid déposée à température ambiante et séchée par convection, ou une colle à chaud, par exemple une gomme arabique naturelle ou une colle synthétique, déposée à chaud avec séchage par radiation localisé au droit du filet de colle, ou dans un four convectif. 35
7. Article selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que le conteneur-distributeur (200) comporte un boîtier (210) dont la paroi supérieure (212) est munie d'une fenêtre rectiligne (214) adaptée pour permettre un libre passage d'une feuille (110). 40
45
8. Article selon la revendication 7, caractérisé par le fait que le conteneur-distributeur (200) comprend un volet de couvercle pivotant (220). 50
9. Article selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé par le fait que les feuilles de tabac (110) sont conditionnées enchevêtrées en zig-zag. 55
10. Article selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé par le fait que les feuilles (110) sont pliées en U sous forme de deux volets (112, 114) et montées tête bêche, chaque feuille (110) recevant entre ses

deux volets (112, 114) le volet inférieur (112) de la feuille superposée (110) et le volet supérieur (114) de la feuille (110) sous jacente.

FIG. 1





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 40 3154

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y	FR 1 015 584 A (STANGEL) 28 octobre 1952 * le document en entier * ---	1,4,5, 7-10	A24F17/00 A24C5/40
Y	EP 0 567 891 A (BURGER SÖHNE AG BURG) 3 novembre 1993 * le document en entier * ---	1,4,5, 7-10	
A	BE 645 375 A (WIMS RESEARCH LABORATORIES) 16 juillet 1964 * page 6, ligne 10 * * page 18, ligne 14 - ligne 19 * ---	1-3	
A	EP 0 615 700 A (BURGER SÖHNE AG BURG) 21 septembre 1994 * le document en entier * ---	1,4,5	
A	FR 378 449 A (BRAUNSTEIN) ---		
A	EP 0 064 132 A (EFKA-WERKE FRITZ KIEHN GMBH) 10 novembre 1982 ---		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	US 5 016 656 A (MCMURTRIE) 21 mai 1991 ---		A24F A24C A24D A24B
A	US 5 632 287 A (HAYWORTH) 27 mai 1997 -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16 mars 1999	Examineur Riegel, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/82 (P04/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 98 40 3154

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-03-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 1015584 A	28-10-1952	AUCUN	
EP 567891 A	03-11-1993	DE 59304852 D FI 931904 A	06-02-1997 29-10-1993
BE 645375 A	16-07-1964	AUCUN	
EP 615700 A	21-09-1994	FI 941163 A US 5645089 A	14-09-1994 08-07-1997
FR 378449 A		AUCUN	
EP 64132 A	10-11-1982	DE 8112839 U AT 24269 T DK 89682 A,B,	15-10-1981 15-01-1987 31-10-1982
US 5016656 A	21-05-1991	BE 1004731 A DE 4113252 A FR 2658394 A GB 2255267 A,B NL 9100856 A	19-01-1993 29-10-1992 23-08-1991 04-11-1992 16-12-1992
US 5632287 A	27-05-1997	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82